



Ordre du jour : téléconférence afin de faire un point de situation sur les dernières actualités.

Plateforme contact tracing :

La direction nous informe qu'à compter de la semaine prochaine, la PFS COVID sera opérationnelle, Elle sera composée de volontaires essentiellement issus des services, DAM, CIS, CAM et agents d'accueil.

Cette dernière sera ouvert du lundi au dimanche, de 8h à 19h, de ce fait plusieurs agents se relayeront afin d'assurer la continuité de service.

Ils seront installés physiquement au CES, ils bénéficieront d'une prime de fonction de 4%, une majoration horaire de 25% pour les heures travaillées de 18h à 19h, de 50% pour les heures travaillées le samedi et de 100% pour les heures travaillées le dimanche ; pour les jours travaillés du samedi ou du dimanche ou les deux, ces agents auront deux jours de repos consécutifs suite à ce ou ces jours travaillés.

Leurs activités seront réparties sur 3 axes, il y aura les appels sortants (appel à destination des personnes dépistées positives COVID, personnes ayant été en contact avec une personne positive, etc), une activité back office (qui consistera à faire de la recherche diverse concernant les dossiers via les outils métiers) et les appels entrants (appels suite aux appels sortant déjà effectué afin que les assurés puissent nous informer si ils ont oublié quelque chose, etc.)

Il y aurait 23 volontaires à ce jour, mais dans les premiers jours nous n'allons tourner qu'avec 3 postes permanents pour aller juste 10 dans les jours à venir, et c'est susceptible d'évoluer si plus ou moins d'appels.

Le planning de ces agents va être établis en fonction des remarques de chacun afin de garantir une continuité de service tout en tenant compte du bien-être au travail des agents, la direction n'est pas encore arrêté sur ce planning et il est même susceptible d'évoluer en fonction de la charge de travail.

Remarque :

Certaines caisses pratiquent des visites à domicile, mais notre organisme n'est pas enclin à ce genre de pratique.

Et la question du télétravail a été soulevée, mais à l'ordre du jour il n'y a la possibilité d'y recourir, car la direction a souhaité privilégier le travail sur site pour ce genre d'activité mais n'est pas fermer quant à l'avenir d'un possible passage au télétravail pour les agents de la Plateforme.

- Déconfinement :

Concernant la semaine du 11 mai, nous resterons à ce jour comme les semaines précédentes, en effet nous sommes en attente du plan de déconfinement qui va être proposé aux Organisations Syndicales début de semaine prochaine, et ce dernier sera validé le 19 mai lors de l'installation du CSE.

- Diverses :

La CNAM nous avait annoncé la fourniture de masques en tissu, cependant la direction nous informe que le fournisseur qui devait les fabriquer n'a pas respecté sa commande et n'a fourni que 10 000 masques sur les 160 000 attendus.

A ce jour la dispense d'activité, pour les agents en garde d'enfants, ce dispositif est maintenu jusqu'au 31 mai après cette date les agents passeront soit en télétravail soit en travail sur site, cependant si dans le cas où l'agent ne pas absolument pas revenir car personne ne peut assurer la garde, il lui sera proposé de poser des congés, RTT ou du sans solde.

La direction nous informe qu'elle n'a toujours pas de nouvelles des tickets restaurants, et va se renseigner de nouveau à ce sujet.

Pour les agents en télétravail, l'indemnité télétravail pour les mois précédent va être versée sur la paie de mai.

Les 20 connexions VPN données par la CNAM la semaine passée ont été attribuées, et d'après la direction des connexions supplémentaires vont nous être octroyé.

Des lingettes vont être mise à disposition près des imprimantes pour désinfections, de plus la direction nous informe que les agents auront dans l'obligation de porter un masque ou visière lors de leurs déplacements, nous ne serons « autorisé » à retirer ce masque ou visière que lorsque nous serons à notre poste de travail, ensuite obligation de se laver les mains après chaque « sortie » de notre poste de travail, toutes ces consignes vont vous être rappelées par message prochainement.

Suite à des retours, la délégation CFDT a fait part à la direction des doléances de nos collègues télétravailleurs qui se sentent dévalorisés vis-à-vis des agents présent sur site qui bénéficient des paniers repas et IK, et vis-à-vis des agents en dispensent d'activités qui perçoivent l'intégralité de leur salaire, car la différence avec ces derniers ne représentent que l'équivalent par jour que d'un ticket restaurant (à ce jour indisponible) et de l'indemnité de télétravail de 2.6€, de ce fait la délégation a demandé si une prime allait être octroyée, et la prime de la fonction publique est apparemment toujours en cours de réflexion au niveau des pouvoirs publics.

Concernant les congés qui ne sont pas encore à jour dans E-Temptation, suite à une demande de notre part la direction nous a informé que si des congés étaient à poser nous pouvions les poser sans soucis.

Et enfin concernant les agents sur site, la délégation CFDT a demandé jusqu'à quand les paniers repas et IK allaient être versés, la direction a répondu qu'initialement ils devaient être versé jusqu'à la fin du confinement, cependant elle est en attente d'un positionnement de la CNAM en ce sens.